



APPELS DE CANDIDATURES PREALABLE A L'ATTRIBUTION DE BIENS

www.safer-bretagne.fr

Commune principale : GUIGNEN « L'évardière » Surface totale : 8 a 90 ca	<u>Parcelle de terre et construction agricole en vente :</u> ZH- 124 Classification d'urbanisme : A	Suivi par : Baptiste GESTE 02 23 48 28 32 bgeste@safer-bretagne.fr
Commune principale : MORDELLES « Le Champ de la Haye » Surface totale : 10 a 20 ca	<u>Parcelle de terre et construction agricole en vente :</u> YD- 21 Classification d'urbanisme : A	Suivi par : Baptiste GESTE 02 23 48 28 32 bgeste@safer-bretagne.fr
Commune principale : LA BOUEXIERE extension sur DOURDAIN, LIVRE-SUR- CHANGEON et VAL-D'IZE » « Grand Pré » Surface totale : 23 ha 77 a 37 ca	<u>Parcelles de terre agricole en vente :</u> Commune de LA BOUEXIERE(35) - Surface sur la commune : 8 ha 56 a 47 ca : C- 354 - C- 361 - C- 376 - C- 373- 375 - C- 363 - C- 377 - C- 359 - C- 365 - C- 368 - C- 362 - C- 360 Commune de DOURDAIN(35) - Surface sur la commune : 1 ha 50 a 35 ca : D- 553 - D- 706 - D- 548 Commune de LIVRE-SUR-CHANGEON(35) - Surface sur la commune : 13 ha 21 a 10 ca : YD- 31 - YE- 24(A)- 24(C)- 24(BJ)- 24(BK) - YD- 34(A) Commune de VAL-D'IZE(35) - Surface sur la commune : 49 a 45 ca :J- 213 Classification d'urbanisme : A	Suivi par : Gaël LUCAS 02 23 48 28 34 glucas@safer-bretagne.fr
Commune principale : ERBREE « La Guillaie » Surface totale : 4 ha 23 a 69 ca	<u>Parcelles de terre, maison et dépendance à vendre :</u> A- 378[29]- 379[29][B1] - A- 34[B2] - A- 380[31]- 381[31] - A- 38 - A- 86[B3] - A- 30 - A- 382[43]- 383[43] - A- 32- 33[B1] - A- 385[36]- 386[36] - A- 387[37]- 388[37] Classification d'urbanisme: A/N	Suivi par : Gaël LUCAS 02 23 48 28 34 glucas@safer-bretagne.fr

Les personnes intéressées sont priées de faire acte de candidature, par écrit, dans le délai de 15 jours prenant effet à compter de la date de parution du présent appel de candidature à la SAFER BRETAGNE Ille et Vilaine - Maison de l'Agriculture - Technopole Atalante-Champeaux 35042 RENNES CEDEX - E-mail : service35@safer-bretagne.fr où des compléments d'information peuvent leur être fournis. Passés les délais de publicité légale, les demandes ne seront plus prises en considération. Cet avis ne saurait, en aucun cas, être considéré comme un engagement d'attribution de la SAFER à l'égard des candidats